



TRP RACE

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Présentation

L'association TEAM RUNNING PILAT organise la 3ème édition de la TRP Race à Saint Pierre de Bœuf (42520) le 8 mai 2018. La course de 10 km se déroulera sur 4 boucles de 2.5 km. Le parcours empruntera les principales rues du village (fermées à la circulation le temps de l'épreuve) ainsi que les sentiers en sablette du plan d'eau.

Nouveauté : l'épreuve pourra être parcourue en solo ou en relais (2 x 5 km).

Le départ de la course sera donné à 10H00 sur la base de loisirs de Saint Pierre de Bœuf, face au plan d'eau. L'arrivée sera également jugée au plan d'eau.

Article 2 : Inscriptions

Course festive ouverte à toutes les personnes nées avant 2002 en solo et 2004 en relais, licenciées ou non. Obligation pour les concurrents mineurs de remettre lors de l'inscription l'autorisation parentale complétée figurant sur le bulletin d'inscription.

Attention : pour la formule relais à 2, chaque concurrent doit remplir un bulletin d'inscription.

Chaque participant doit être en possession soit :

- d'une licence Athlé-compétition, Athlé santé loisir option running ou d'un Pass-Running, délivré par la FFA
- d'une licence FF Triathlon
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Aucun autre document ou licence ne peut et ne sera accepté.

Tarif : 8.5€ par Internet avant le 01 avril puis 11€ jusqu'au 04 mai 2018 et 11,5€ par courrier jusqu'au 04 mai 2018.

Les inscriptions peuvent se faire :

- par internet sur le site www.logicourse.fr
- par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription
- sur place de 7H30 à 9H30 (Salle des graviers): majoration de 2 € pour les inscriptions le jour de la course soit 13€.

1 lot sera offert aux 200 premiers inscrits et sera remis lors du retrait des dossards

Article 3: Ravitaillements

Plusieurs ravitaillements en eau seront répartis sur le parcours. Un buffet accueillera les coureurs à l'arrivée.



TRP RACE

Article 4 : Récompenses

L'Association LOGICOURSE assurera le chronométrage électronique de la course.
Un classement scratch et par catégorie sera affiché à l'issue de la course, sur la zone d'arrivée.

- *Prime au 1000 m* : La 1^{ère} femme et le 1^{er} homme qui franchiront le premier km (sous réserve de terminer la TRP Race dans son intégralité) seront récompensés.
- Seront récompensés : pour la formule solo, les 5 premiers au scratch ainsi que le 1^{er} de chaque catégorie et pour la formule relais la 1^{ère} équipe au scratch, le 1^{er} relais mixte et le 1^{er} relais féminin.

La remise des prix se fera à partir de 11H45.

Les résultats seront consultables le soir sur le site www.teamrunningpilat.fr

Article 5 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 6 : Image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Par image, il convient d'entendre tous les supports : photos, films..., y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la TRP Race. Cette autorisation est donnée pour le monde entier et une durée de 30 ans.

Article 7 : Courses enfants

3 courses enfants (inscriptions gratuites sur place) seront organisées à l'issue de la course adulte :

- une course pour les enfants nés entre 2005 et 2007 : 1500 mètres environ
- une course pour les enfants nés entre 2008 et 2010 : 1000 mètres environ
- une course pour les enfants nés en 2011 et après : 400 mètres environ.

Départ des courses enfants à 11H30.

Article 8 : Parking et douches

Parkings et douches à la salle polyvalente de Saint Pierre de bœuf (à proximité du camping)
Parkings également à la base de loisirs, face au plan d'eau.

Article 9 : Engagements

En cas de force majeure, événement climatique, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice et remboursement de son engagement. Tout(e) concurrent qui s'inscrit à la TRP RACE reconnaît avoir connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.